



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU VENDREDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017

COMMUNE DE PONCHON

**Présents** : Robert JOYOT, **Maire**.

Yannig MERLIN ; Colette JOLLIVET ; Geneviève DELABY ; Denis ROLLAND, **Adjoint**s.

Bernard LECOQCQ ; Alain CHOTEAU ; Olivier WAUTERS ; Jean-Claude GIRET ; Gérard SOUFFLET, **Conseillers**.

**Absentes** : Nadège PERROTTE, Élodie THÉRY, Martine CANIVET, Jocelyne LHOTTE et Claudine LEFEBVRE.

**Secrétaire de séance** : Colette JOLLIVET.

En début de séance, il est rendu hommage à la mémoire de Monsieur **Kléber VASSEUR**, Maire de PONCHON de 1977 à 1989, et décédé le 18 juillet dernier à l'âge de 100 ans.

Compte-rendu de la séance du Vendredi 30 Juin 2017 : aucune observation.



### 1) PROROGATION DE LA PROMESSE DE VENTE FLINT.

La promesse de vente expirant en avril 2018, *le conseil municipal est d'avis* de reporter au début de l'année 2018, l'examen de sa prorogation.

### 2) RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT DE L'ÉNERGIE DE LOISE.

*Le conseil municipal prend* acte de sa communication.

### 3) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRIBUS À PIERREPONT (Rue des Faïenciers).

À l'unanimité, *le conseil municipal approuve* cette demande.

Devis :

☞ URBANEO NORD ( Achat de l'abribus)	2 440,00 € HT
☞ ETS VAN-HELDEN ( Dalle en béton)	686,00 € HT
	<u>3 126,00 € HT</u>

Subvention sollicitée auprès du Département

☞ 3 126,00 € x 35 % 1 094,00 €

À la charge de la commune 2 032,00 €

### 4) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THELLOISE POUR LA FRÉQUENTATION DE LA PISCINE DE BRESLES PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES FAÏENCIERS.

Le principe en avait été auparavant *approuvé par le conseil municipal*.

Il est précisé que la subvention est de 73,90 € par séance, et que le montant de la séance est de 75,00 €.

### 5) MODIFICATION DES STATUTS DU SI.BE.PO.VI.

#### ☞ PARTICIPATION DES COMMUNES

Les communes adhérentes participaient au fonctionnement du SI.BE.PO.VI., au prorata du nombre de leurs habitants. Il est proposé qu'elles y participent au prorata du nombre d'enfants qui bénéficient de ses services : cantine, centre de loisirs et services périscolaires.

PONCHON n'est concerné que par la cantine et le centre de loisirs.

*Accord*, unanime, du *conseil municipal* sur cette nouvelle répartition.

Mairie de PONCHON

60430 PONCHON - Téléphone : 03 44 03 31 58 - Télécopie : 03 44 03 46 17

mairie.de.ponchon@orange.fr

## 6) DOSSIER D'ACCESSIBILITÉ.

Remerciements de Robert JOYOT à Yannig MERLIN pour avoir pris en main un dossier particulièrement compliqué.

L'agenda d'accessibilité a été établi avec le concours de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour 1 300,00 €. Il s'étale sur les années 2017 – 2018 – 2019, et comprend une très longue suite d'interventions sur lesquelles le conseil municipal répugne à s'engager. À l'unanimité, les dispositions suivantes sont prises :

- Rapport au préfet sur les dispositions prises ou engagées.
  - ☞ En lui exposant que le conseil municipal ne veut pas s'engager sur la totalité de l'agenda.
- Décision budgétaire modificative d'un montant de 10 000,00 € pour la création d'une opération d'investissement.
  - ☞ Pour régler des factures jusqu'au vote du budget de 2018.
- Création d'une commission d'Accessibilité comprenant
  - ☞ Colette JOLLIVET, Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, Jean-Claude GIRET et Gérard SOUFFLET.

## 7) RAPPEL DE COTISATIONS POUR LA CAISSE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS COMMUNAUX.

Montant : 4 830,00 €. *Accord, unanime, du conseil municipal.*

## 8) CONVENTION AVEC LA SACPA

La ville de BEAUVAIS a résilié la convention par laquelle elle avait confié à la SPA, la gestion du chenil municipal de BEAUVAIS. La convention qui liait la commune de PONCHON à la SPA n'a plus d'objet.

La ville de BEAUVAIS a confié la gestion de son chenil à la SACPA « Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales ».

Cette dernière nous propose la signature d'une convention, pour 2 100,00 € TTC par an.

Services proposés : ☞ Interventions illimitées 24 h/24h, 7 jours/7.

☞ Pour prendre en charge les animaux en bonne santé, blessés, dangereux ou décédés.

*Accord, unanime, du conseil municipal.*

## 9) DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES

Pour partie sus-évoquées.

### ➤ Accessibilité

☞ Création d'une opération d'investissement pour 10 000,00 €

### ➤ Cotisations sociales

☞ Rappel de cotisations sociales pour 4 830,00 €

### ➤ Conventions avec la SACPA

☞ pour 2 100,00 €

### ➤ Vente d'une tondeuse

☞ pour 1 000,00 € (réintégré dans le matériel roulant).

### ➤ Réintégration dans la ligne « Bâtiments scolaires »

☞ de 93 070,00 €

### ➤ Recettes

☞ Annulation de la participation à l'assainissement collectif 110 000,00 €

☞ Vente d'une tondeuse 1 000,00 €

111 000,00 €

### ➤ Affectation

☞ Matériel roulant 1 000,00 €

☞ Accessibilité 10 000,00 €

☞ Rappel de cotisations sociales 4 830,00 €

☞ SACPA 2 100,00 €

☞ Bâtiments scolaires 93 070,00 €

111 000,00 €

Ces décisions budgétaires modificatives sont *agrées, à l'unanimité, par le conseil municipal.*

## INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

### 1. Modernisation de l'éclairage public

Il est en cours. Sauf omission, il ne devrait plus y avoir, sur toute la commune, que des leds ou lumières oranges.

### 2. Programme de voirie

Le dossier sera rouvert à l'automne, pour des travaux à exécuter en 2018.

Ces travaux prendront la suite des travaux poursuivis depuis des décennies, pour améliorer la voirie, et interrompus, un temps, pour cause de travaux d'assainissement.

### 3. Route Départementale 1001

Relancer le Département pour savoir si sa réfection est envisagée.

### 4. Affaissement de voirie devant anciennement NEXT POLYMÈRES

Relancer le Syndicat des Eaux et VÉOLIA.

### 5. Atribus

Prévoir des « bacs » à sable pour qu'on y jette les mégots, et faire des affiches pour suggérer qu'on les y jette.

### 6. Stop du Larris (angle rue du Larris/rue des Pins)

A déplacer pour plus de visibilité. Panneau annonceur de STOP à prévoir.

### 7. Panneau de place « handicapé »

A réorienter devant la salle des fêtes.

### Jean-Claude GIRET

8. A compté une commande de 24 clés supplémentaires.

9. Il souhaite que l'affectation des factures soit plus lisible.

### 10. Musée Raymond JOLY CLARE / Legs JOLY

Jean-Claude GIRET, considérant que le Musée JOLY est un bien communal, comprend que ce soit la commune qui l'entretienne.

Il convient de signaler que l'entretien courant, tonte, entretien du jardin, ménage, et menus travaux sont assurés par l'Association du Musée, et par les bénévoles de cette association.

11. De façon inattendue, **des questions de personnel** arrivent sur le tapis.

Cela donne à Robert JOYOT, l'occasion de renouveler au Personnel l'expression de sa plus entière confiance.

**Date présumée du Prochain conseil municipal : VENDREDI 27 OCTOBRE, à 20 h 30**